



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 5 juin 2026**

Délibération n° **2026-155**  
Objet : **Attribution d'une  
subvention à l'ASA du canal du  
Périmètre de la Ville**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six à la  
Salle Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Nadine FORTOUL à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 29

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL,  
Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur  
Olivier LEFRANÇOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS,  
Madame Nathalie LEFEBVRE, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine  
FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean-Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI,  
Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Madame Aurélie CAMIER-  
LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Martine ASSANDRI, Madame Annabelle  
CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD

**Représentés :**

Madame Audrey CEARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Monsieur Johan HAQUIN donne pouvoir à Monsieur Bruno ROUSSEY  
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Anne DHORNE  
Monsieur Alexandre MICHEL donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON

-----

Madame le Maire expose que, par correspondance datée du 14 février 2026 reçue en mairie le 3 mars  
suivant, l'ASA du canal du Périmètre de la Ville a sollicité l'attribution d'une subvention destinée à  
financer les travaux de réparation de la prise d'eau située sur le torrent de Charance, endommagée par  
les crues.

L'ASA précise que le coût de cette réparation est estimé à 31 297.85 €, financé comme suit :

- Département des Hautes Alpes : 50 % soit 15 648,90 €
- Commune d'Embrun : 25 % soit 7 824,45 €
- Autofinancement ASA 25 % soit 7 824,45 €

Cette demande de subvention ayant été adressée en mairie postérieurement à la délibération n°2026-044 du 26 février 2026 portant attribution des subventions pour l'année 2026, Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur son attribution.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 mai 2026 ;

**Madame le Maire entendue,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement d'une subvention de 7 824.45 € à l'ASA du canal du Périmètre de la Ville ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont fait l'objet de la décision n°2026-148 du 20 mai 2026 portant fongibilité de crédits.

Le 8 juin 2026

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

La secrétaire de séance  
Nadine FORTOUL



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.